

inférieur le 25 de ce mois, remettant à une date future la négociation avec les sauvages de l'ouest et de l'extérieur de la province de Manitoba.

Des proclamations ont été lancées et tous les moyens ont été pris pour s'assurer de la présence des sauvages, et lundi, le 24, je suis parti pour le Fort Garry inférieur, où j'ai rencontré Son Excellence le lieutenant-gouverneur.

Mardi, voyant qu'un petit nombre seulement de Sauvages étaient arrivés, il y eut une conférence préliminaire avec Henry Prince—le chef des Sauvages des Savanes et Chippeways habitant la réserve des sauvages entre Fort Garry et le lac Winnipeg—dans laquelle on convint d'une réunion, pour le lendemain à midi, à l'effet de s'assurer des noms des chefs des différentes tribus. A cette conférence, Prince déclara qu'il ne pouvait alors entamer aucune négociation, vu qu'il n'était pas autorisé à parler ou à agir pour les bandes qui n'étaient pas encore arrivées.

Pendant ce temps, l'on jugea à propos de nourrir les sauvages assemblés ici, et des provisions furent achetées en conséquence et distribuées par rations.

Mercredi, le 26, Son Excellence le lieutenant-gouverneur et moi nous avons tenu conseil avec les sauvages arrivés, et nous leur avons expliqué le but de ma commission et ce qui devait faire le sujet du traité.

Ayant appris que les sauvages attendus étaient en route, nous convînmes qu'une autre réunion aurait lieu le lendemain, à laquelle les chefs nous seraient présentés.

Jedi, selon qu'il était convenu, nous avons encore rencontré les sauvages et alors on nous a donné les noms des chefs qui nous ont été présentés. Je leur ai expliqué ensuite la nature des réserves des sauvages, et les ai invités à décider entre eux dans quelle localité ils voudraient qu'elles fussent faites.

Vendredi, le 28, nous avons encore conféré avec eux, mais ils n'étaient pas prêts à faire l'exposé de leurs demandes, et une autre fut arrêtée pour le lendemain.

Samedi, le 29, tous les Sauvages étant alors arrivés, nous avons eu une autre réunion. Lorsqu'il fut question des réserves, l'on vit qu'ils s'étaient mépris à cet égard, car leurs réclamations étaient tout-à-fait en dehors de la question. Après avoir longuement discuté avec eux, je me consultai avec le lieutenant-gouverneur et décidai de leur faire comprendre de suite les conditions que j'étais prêt à leur offrir et qui recevraient l'assentiment de Sa Majesté. Après d'autres explications, les Sauvages parurent satisfaits et disposés à acquiescer aux arrangements ci-après mentionnés, et leur ayant montré le diagramme de la grandeur des lots dont chacun deviendrait possesseur, et fait connaître la somme de leur annuité, il fut définitivement décidé qu'ils tiendraient conseil lundi, le 21, et qu'ils m'informeront de leur décision.

Les réserves seront d'une assez grande étendue pour donner à chaque famille de cinq personnes—160 acres de terre, ou dans une égale proportion, et il y sera ajouté une annuité perpétuelle de 12 piastres par famille de cinq, ou dans cette proportion.

D'après ce que j'ai pu voir, les Sauvages acceptent ces conditions.

Je suis heureux de pouvoir dire que les précautions prises pour empêcher l'introduction de spiritueux parmi les Sauvages ont complètement réussi et que le bon ordre et le contentement ont prévalu jusqu'ici.

J'ai, etc.,

WEMYSS M. SIMPSON,
Commissaire-des Sauvages.

L'honorable
Secrétaire d'Etat
pour les Provinces,
Ottawa.